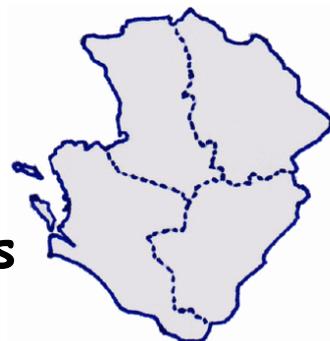


Version Internet

snetaa

Informations



ACADEMIE DE POITIERS

Bulletin Régional de la Section Académique du
SNETAA

Efficacité Indépendance Laïcité

n° 156 - Septembre 2010

156



Sommaire :

- * p.1 et 2 - Editorial
- * p.2 - Stagiaires - Elections aux CA
Communiqué SNETAA eiL - SN FO LC
- * p.3 - L'équipe académique et son site internet
- * p.4 - Permanence téléphonique - courriels -
Validations des services de non titulaire

RGPP : LA LOGIQUE DU PIRE

2010 marque l'accélération des mesures de fragilisation du service public, sous toutes ses formes, particulièrement dans l'Education Nationale, notamment dans notre académie. Les enseignants ont droit, en la matière, à un traitement de faveur. Que l'on prenne l'entrée dans le métier, en passant par le déroulement de carrière jusqu'au départ en retraite, les atteintes sont multiples et ciblées. Ce qui est recherché c'est une logique de rupture contre les acteurs du service public de l'Education Nationale. En effet, si l'on veut bien se donner la peine de détailler les mesures prises on s'aperçoit que nos jeunes collègues stagiaires de cette année sont placés dans la pire situation possible : formation réduite à sa plus simple expression au regard de la complexité du métier à exercer.

Dans notre académie qui n'est pourtant pas la pire, l'empirisme et les horaires de formation à dose homéopathique sont la règle : 16h de cours devant élèves et en responsabilité à assurer et quelques regroupements de stagiaires certains vendredi de l'année scolaire. Inutile de parler ici de la difficulté de trouver des tuteurs dont la mission apparaît d'ores et déjà compromises avant d'avoir commencé, ni des possibilités plus limitées de mutation dans bon nombre de disciplines. Nos LP dans l'académie n'ont pas été trop touchés cette année. Mais cette situation masque aussi la baisse du contingent de PLP nommés sur mutation ou concours dans notre académie. C'est là le premier effet d'une logique d'économie à court terme qui hypothèque l'avenir. Ainsi pour alléger la dette économique on creuse une énorme dette morale envers les générations futures. Il s'agit à tout prix de démontrer que le service public est inefficace et servir de justification au désengagement de l'Etat.

Mais cela ne s'arrête pas là pour autant. Même si nos jeunes collègues sortent indemnes de ce nouveau système de formation ils subiront alors les réductions des moyens et la montée de l'individualisme qui guident leur carrière. On s'en aperçoit d'ailleurs dans notre académie quand on prévoit 650 élèves de plus dans la voie professionnelle et que parallèlement le nombre de postes de PLP diminue. On peut ajouter qu'à partir de 2012, c'est leur chef d'établissement qui décidera de leur avancement, renforçant à cette occasion le poids de la hiérarchie et diminuant d'autant la liberté et l'autonomie nécessaire au bon exercice du métier d'enseignant. C'est une logique de concurrence entre collègues qui prévaudra aux dépens de l'esprit d'équipe indispensable à un enseignement professionnel public et laïque de qualité. C'est une véritable logique de privatisation du système public d'enseignement qui se dessine, prenant au secteur privé tout ce qu'il a de pire (logique de rendement à court terme) mais se gardant bien d'en distribuer les avantages salariaux qui en découlent.

Retrouvez la section académique sur son site internet : <http://snetaa.poitiers.free.fr/>

P. 1

(suite de l'éditorial)

Enfin si l'on veut bien y regarder de près le projet de réforme gouvernemental sur les retraites, va toucher au cœur les enseignants qui pour nombre d'entre eux, devront attendre 67 ans avant de toucher une retraite à taux plein ou bien pour d'autres 62 ans pour ceux qui ont commencé à travailler jeunes, et ayant largement leur total d'annuités, comme c'est le cas de nombreux PLP des disciplines professionnelles. Comment imaginer que cela soit supportable. Nous voyons déjà cette année dans notre académie les effets dévastateurs d'une telle politique sur nos collègues les plus âgés, à qui l'on impose en fin de carrière d'aller enseigner à plus de 200 kms de chez eux, sans égards pour leur état de santé ou leur vie familiale. C'est la logique du pire qui se met en route.

Angoulême, le 21 septembre 2010
Henri Lalouette, secrétaire académique

Conseils d'administration

Dans les prochaines semaines vont se dérouler les élections aux C.A des établissements.

Le SNETAA et la fédération e.i.L se doivent évidemment d'être présents et nous devons constituer partout où cela est possible **des listes syndicales SNETAA** (2 noms c'est déjà une liste).

En cas de difficultés (organisation du scrutin, problème de liste, dépouillement...), contactez votre secrétaire départemental(e) ou l'un des membres du secrétariat académique...

La présence au CA donne accès au Comité Hygiène et Sécurité, au Conseil de discipline, à la Commission permanente....

Les élus SNETAA ou eiL veilleront à la mise en place et au bon fonctionnement de ces instances.

Stagiaires

Les stagiaires « situation » doivent être « reclassés » au cours du 1er trimestre. Ce reclassement est calculé par les services du Rectorat en fonction des services professionnels précédant la prise de fonction en qualité de stagiaire.

Cette opération est importante car, au-delà de l'aspect financier non négligeable, le reclassement à un échelon supérieur a une incidence sur le barème que vous obtiendrez dans le cadre du mouvement inter-académique auquel chacun devra participer.

Ce reclassement devrait être effectué avant le 1er décembre car c'est à cette date que serait pris en compte l'échelon pour le mouvement si les règles des mutations le confirment.

N'hésitez pas à contacter le SNETAA en cas de problème (voir p. 3 et 4).

Calendrier SNETAA

Conseil National le 14 octobre 2010

Conseil Académique le 25 novembre 2010

Communiqué commun – 10 juillet 2009 entre les sections académiques du SNETAA eiL et du SN-FO-LC de l'académie de Poitiers

Le SNETAA eiL et le SN-FO-LC de l'académie de Poitiers ont pris connaissance de la déclaration du 6 juillet « Contre le nouveau dialogue social la FNEC-FP-FO et EIL s'engagent » et du communiqué commun qui en résulte entre leurs Fédérations EIL et FNEC-FP-FO, au plan national.

Des membres des sections académiques des deux syndicats se sont rencontrés à Poitiers le 10 juillet et se sont réjouis de cette identité de vue sur leur conception de l'indépendance syndicale, sur la défense du paritarisme et sur leur rejet du projet de loi de rénovation du dialogue social dans la Fonction Publique issu des accords de Bercy de juin 2008.

Plus généralement, ces sections partagent la même ambition de défendre l'école de la République et donc ses personnels, notamment en défendant leurs statuts. Elles considèrent que c'est le rôle de l'Etat de garantir le service public de l'enseignement et la formation professionnelle publique et laïque.

Constatant de nombreuses convergences sur la défense d'un syndicalisme indépendant au service des intérêts matériels et moraux des personnels, elles ont convenu de se revoir régulièrement, notamment dès la rentrée scolaire, pour poursuivre le dialogue au plan académique entre nos organisations.

Henri Lalouette et Jean-Claude Pérou,
secrétaires académiques du SNETAA eiL et du SN-FO-LC

**Secrétaire académique : Henri LALOUETTE - 23 rue Emile Zola - 16340 L'Isle d'Espagnac
Tel : 05 45 95 37 59 - Mel : snetas3poitiers@hotmail.fr**

Françoise BUREAU—05 49 96 16 14
bureaufr@cc-parthenay.fr

S2 : Philippe NICOLLEAU - 05 49 32 15 37
philippe.n79@sfr.fr

Gaétan GUIGNARD - 06 87 23 84 97
gaetan.guignard@ac-poitiers.fr

79

Sophie TEXIER - 05 49 03 23 41
texier_sophie@yahoo.fr

Alain RIGAUD - 05 49 98 36 51
rigaud-alsynavi@club-internet.fr

S2 : Christophe DUBRULLE - 05 49 88 10 84
christophe.dubrulle@ac-poitiers.fr

86

17

S2 : Ludovic ATHENOUR - 05 46 87 45 16
ludovic.athenour@sfr.fr

José ESTEVEZ - 05 46 82 00 54
jestevez@sfr.fr

Thierry GREGOR - 06.87.89.82.58.
thierry.gregor@orange.fr

16

S2 : Romuald CARRY - 06 29 24 20 39
romuald.carry@wanadoo.fr

Gérard GRANGETEAU - 09 62 33 77 72
gerard.grangeteau@wanadoo.fr

Stéphane CONTAMINES - 06 20 22 46 15
stephane.contamines16@orange.fr

**Le site internet du SNETAA de l'académie de POITIERS :
<http://snetaa.poitiers.free.fr>**

- ⇒ contact webmestre : J.Pierre ARDON - 05 49 54 44 98 snetaa.poitiers@orange.fr
- ⇒ les journaux académiques sont téléchargeables sur : <http://snetaa.poitiers.free.fr/telezip/jnlaca.htm>
- ⇒ login + mot de passe pour pages en accès restreint : <http://snetaa.poitiers.free.fr/loginsnetaa.poitiers.php3>
- ⇒ depuis octobre 1998, l'actualité académique et nationale du secteur, ainsi que des dépêches, des discours et des communiqués, lus dans la presse ou sur le net. <http://snetaa.poitiers.free.fr/actu10/actu10.htm>

Permanence téléphonique 2010-2011 :

2010 / 2011	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
9h - 12h	Stéphane Contamines 06 20 22 46 15	Sophie Texier 05 49 03 23 41	Pierre Guillaume Texier 06 73 68 33 82	Alain Rigaud 05 49 98 36 51	José Estevez 05 46 82 00 54
14h - 17h	Henri Lalouette 05 45 95 37 59	Gérard Grangeteau 06 70 48 07 34 09 62 33 77 72	Patrick Machet 06 87 11 22 03	Jean-Pierre Ardon 05 49 54 44 98	Philippe Nicolleau 05 49 32 15 37
18h - 21h	Gaëtan Guignard 06 87 23 84 97	Thierry Gregor 06 87 89 82 58 Ludovic Athenour 06 62 62 22 55	Françoise Bureau 05 49 96 16 14	Romuald Carry 06 29 24 20 39	Karl Gallon 09 65 26 54 29

Et vous pouvez vous adresser par courriel à des membres de l'équipe Académique

- ⇒ **Secrétaire Académique Henri Lalouette** snetaa3poitiers@hotmail.fr
- ⇒ **Site internet et courriels : Jean-Pierre Ardon** ardon.jean-pierre@orange.fr
- ⇒ **Commissaire Paritaire PLP : Ludovic Athenour** ludovic.athenour@sfr.fr
- ⇒ **Chef de Travaux : Françoise Bureau** bureaufr@cc-parthenay.fr
- ⇒ **SEGPA : Romuald Carry** : romuald.carry@wanadoo.fr
- ⇒ **Dep 16 : Stéphane Contamines** stephane.contamines16@orange.fr
- ⇒ **Dep 17 : José Estevez** jestevez@sfr.fr
- ⇒ **Commissaire Paritaire PLP : Gaëtan Guignard** : gaetan.guignard@ac-poitiers.fr
- ⇒ **Trésorier Académique Gérard Grangeteau** gerard.grangeteau@wanadoo.fr
- ⇒ **Stagiaires : Patrick Machet** : kart-cross@cc-parthenay.fr
- ⇒ **Dep 79 : Philippe Nicolleau** philippe.n79@sfr.fr
- ⇒ **Dep 86 : Alain Rigaud** rigaud-alsynavi@club-internet.fr
- ⇒ **Contractuels : Pierre Guillaume Texier** pierre-guillaum.texier@ac-poitiers.fr
- ⇒ **Dossiers médicaux et sociaux : Sophie Texier** texier_sophie@yahoo.fr
- ⇒ **EREA : Thierry Gregor** thierry.gregor@wanadoo.fr
- ⇒ **Retraités : Michel Guiberteau** michel.guiberteau@wanadoo.fr
- ⇒ **Retraités : Patrick Machet** kart-cross@cc-parthenay.fr
- ⇒ **Correspondant FGR : Yves-Henri Saulnier** yhsaulnier@gmail.com

Validation des services de non titulaire pour la retraite : respectons les dates limites !

Les durées des services de non titulaires (MA, Contractuels, Aide éducateur...) peuvent être prises en compte pour la retraite de fonctionnaire lorsque l'on devient titulaire ; ce qui est plus favorable !

Il faut se soucier d'effectuer cette démarche l'année de titularisation ou l'année suivante au plus tard, après il sera trop tard (!), en demandant au Rectorat, l'imprimé de « Validation des services auxiliaires pour la retraite » et le retourner complété avec les justificatifs sollicités. Le Rectorat fixera le montant de la somme à rembourser qui sera retenue à raison de 5% du traitement brut mensuel jusqu'à paiement du total de la somme (et vous conserverez précieusement les justificatifs de cette démarche !).

Lorsque le Rectorat aura établi la somme à payer vous recevrez un imprimé, vous aurez un délai (maximum un an) pour donner un avis favorable. La somme correspond à la différence des cotisations pour la retraite sécurité sociale et des cotisations pension civile de fonctionnaire pour ces durées validées.

Réf : loi n° 2003-775 du 21 08 2003 - Code des pensions civiles et militaires ; décret n°2003-1305 du 26 12 2003